



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

Le vingt et un mars deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi quatorze mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEILLI, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, Mme Nelly LE TIEN, M. Yvon LE CLAINCHIE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Gisèle FRANCOIS, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Isabelle BOHIELAY, M. Anthony LUCAS, M. Thierry LUCAS, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Sophie LE PALLEC

Procuration : Mme Isabelle BOHIELAY à Mme Marie-José LE GUENNEC  
M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET  
M. Thierry LUCAS à M. Eugène LE PEILLI  
Mme Maëlle L'HINGUERAT à Mme Pascale GILLET

Secrétaire de séance : Mme Elodie AUGUY

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à 27 voix pour, le procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

Madame Magali LOT et Madame Nelly FOURQUET s'abstiennent de valider le dernier compte-rendu, évoquant l'absence d'éléments sur le dossier d'aménagement du centre ville remis par les commerçants aux élus.

### **2. Finances**

- *Approbation des comptes financiers uniques 2023 et affectation des résultats.*

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) remplace le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion élaboré par le comptable public.

Après la nomination d'Eugène LE PEILLI comme président de séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques, le Conseil Municipal vote le CFU 2023 et l'affectation des résultats comme suit :

- Compte Financier Unique Budget principal : 26 pour
- Compte Financier Unique ZAC des Oiseaux : 24 pour et 2 abstentions

- *Vote des budgets primitifs. 2024*

Le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2024 :

- Budget primitif principal : 26 pour et 2 abstentions

Madame Magali LOT s'interroge sur ce que représentent les gros investissements.

Il s'agit principalement des travaux de l'aménagement de l'école du centre en pôle médical et de l'aménagement des espaces publics du centre-ville (voirie et espaces paysagers) avec un volet « smart city » avec Morbihan Energies (gestion en temps réel et affichage des places de stationnement disponibles, vidéoprotection...).

A ce sujet Madame Magali LOT s'étonne du nombre important de caméras prévues dans le centre-ville.

Madame Pascale GILLET explique que le nombre de caméras préconisé est établi à partir d'un diagnostic réalisé par la cellule vidéoprotection de la gendarmerie qui a défini le périmètre autour des bâtiments publics importants et également par le nombre important d'entrées de ville (route de Lorient, route de Pontivy, route d'Auray et route de Locminé)

Madame Mario-José LE GUENNEC souhaite revenir sur l'aménagement du centre-ville et sur le courrier déposé par les commerçants à l'intention des conseillers municipaux. Elle rappelle que l'équipe municipale en place a été élue sur un programme en 2020 dont l'aménagement du centre-ville faisait partie. Il ne s'agit en aucun cas de défavoriser le commerce local mais de redonner une place plus importante aux piétons.

A la demande des commerçants, des aménagements et des places de parking ont été rajoutées : le stationnement est possible dans toutes les rues du centre-ville.

Par ailleurs, afin de ne pas gêner les commerçants et les usagers, les travaux de la place du Marché et Place Le Sciellour ne seront pas réalisés simultanément.

Madame Nelly FOURQUET confirme le fait que les travaux d'aménagement du centre-ville sont indiscutables mais regrette la manière dont la réflexion a été engagée et le fait que les commerçants et usagers n'aient pas été associés à la démarche.

Madame Pascale GILLET estime pour sa part que la concertation et la consultation des usagers ont été menées à travers une balade urbaine le 18 juin 2023, une autre le 28 juin 2023 avec le conseil municipal des jeunes, ouvertes à tous y compris les commerçants, un questionnaire adressé à l'attention de l'ensemble de la population : les éléments recueillis ont permis d'élaborer différents projets qui ont été affinés par des réunions de travail entre les élus et le cabinet d'architectes-paysagistes.

Monsieur Philippe ROBINO précise également que ces projets ont été présenté à la commission de travaux le samedi 08 juillet et lors de la réunion publique du 11 septembre 2023, en présence d'un nombreux public dont certains commerçants.

Madame Nelly FOURQUET rapporte que les commerçants éprouvent beaucoup de crainte par rapport à l'activité économique pendant et après les travaux. Selon elle, il aurait été préférable de leur laisser le choix des aménagements paysagers et du stationnement. Monsieur Philippe ROBINO précise que des propositions ont été faites aux commerçants à travers de nombreux échanges sur la question du stationnement, et il rappelle être à leur écoute sur ce sujet.

Madame Nelly FOURQUET s'inquiète que les usagers risquent de perdre leurs habitudes de vie dans le centre bourg et d'aller commercer ailleurs. Selon elle, les usagers étaient déjà insatisfaits par rapport au stationnement compliqué en centre-ville.

Elle indique qu'une démarche plus approfondie sur le projet aurait dû être mise en œuvre avec davantage de communication ce qui aurait alors généré moins d'incompréhension, car il s'agit d'un virage à 190 °.

Madame Pascale GILLET estime pour sa part que la concertation et la communication sur le projet ont été régulières et constantes tout au long de l'élaboration du projet et que les plans ont été mis à disposition de la population sur le site internet, auprès des élus en mairie. Elle précise que comme tout projet, il y a des personnes qui y sont favorables et d'autres non et que la question du stationnement sur la place Le Sciellour ne devrait pas faire oublier le projet dans sa globalité, avec un réaménagement total du champ de foire et des aménagements de voirie de qualité dans les rues, laissant une place plus importante aux mobilités douces avec des éléments paysagers créés.

Madame Nelly FOURQUET affirme à nouveau que le projet est indiscutable mais qu'il faut tenir compte des inquiétudes légitimes des commerçants qui craignent une désaffectation du centre-ville et de leurs commerces fautes de places de stationnement.

Madame Pascale GILLET estime que la municipalité a toujours défendu le commerce local à travers des droits de terrasse gratuits, des bons d'achats seniors à faire valoir dans les commerces locaux... et que la disparition du commerce en centre-ville n'est en aucun cas l'objectif.

Cependant, à force d'insister sur la question de la diminution des places de stationnement autour de la place Le Sciellour, les consommateurs risquent de désertifier les commerces du centre-ville alors que de nombreux parkings ont été créés depuis plusieurs années (rue de Pont Augan, Quatre...) à proximité immédiate.

Monsieur Philippe ROBINO rappelle que la commission des travaux élargie au conseil municipal s'est réunie le mardi 19 mars à 19h00 au cours de laquelle les aménagements de voirie et paysagers ont été présentés avec le nom des entreprises attributaires et le montant total du marché : les aménagements proposés ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Madame Nelly FOURQUET garde toujours le sentiment que compte tenu de l'importance du projet, la concertation n'a pas été suffisante et que tout va très vite.

Madame Pascale GILLET explique que ce projet d'aménagement est un projet discuté depuis longtemps au sein de l'équipe municipale puisqu'il était sur le programme des élections en 2020. Elle précise que le cabinet d'architectes-paysagistes a été retenu en mai 2023 après un appel d'offre lancé en février 2023 et qu'ils ont commencé à travailler en juin afin de produire un projet d'aménagement précis pour lancer l'appel d'offres des travaux en début d'année 2024.

Le temps est désormais au démarrage des travaux programmé pour début mai 2024 pour une fin de prévue en décembre 2025. Elle ne souhaite pas en effet que la phase travaux soit trop longue pour déranger le moins possible les habitants et usagers, même si cela est fait par étape.

- *Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2024.*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses des personnels, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- *Vote des taux d'imposition 2024.*

Madame le Maire rappelle pour mémoire les taux votés en 2023 : taxe foncière propriété bâtie : 35.17 % et taxe foncière propriété non bâtie : 52.03 %.

Elle propose de ne pas augmenter les taux et le Conseil Municipal décide donc de fixer les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

- Foncier bâti : 35.17 %
- Foncier non bâti : 52.03 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.08%

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

| ASSOCIATION                                   | Subvention                                  | ASSOCIATION ext                                                | Subvention |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------|
| Aapp la Truite baudaise                       | 170.00€                                     | Ass parents amis res. mas Guémené                              | 100.00€    |
| ACPB                                          | 150.00€                                     | Bagad Bleidi Kamorh                                            | 500.00€    |
| APEL                                          | 150.00€                                     | Comité Bretagne UNICEF                                         | 150.00€    |
| Avenir cycliste Pays Baud                     | 150.00€/Course                              | Croix d'or Alcool assistance                                   | 70.00€     |
| BAUD Patins                                   | 150.00€/Gala                                | Eaux et rivières de Bretagne                                   | 100.00€    |
| Boule baudaise                                | 150.00€ si concours 1 <sup>er</sup> juillet | EFAIT (toxicomanie)                                            | 100.00€    |
| BAUD SOLIDARITE -banque alimentaire           | 500.00€                                     | GEM l'harmonie Locminé                                         | 150.00€    |
| Basket Bro Baod                               | 680.00€                                     | Ligue contre le cancer 56                                      | 150.00€    |
| BAUD FC encadrement formations                | 2 300.00€                                   | Phoenix Rouge (gi gong tai chi)                                | 150.00€    |
| BAUD Timbres                                  | 150.00€                                     | Restos du cœur Morbihan                                        | 200.00€    |
| Ass chasseurs de Baud                         | 240.00€                                     | Secours catholique                                             | 150.00€    |
| Ass chasseurs de Baud – piégeurs de ragondins | 60.00€/piégeur                              | SOS enfance en danger Lorient                                  | 200.00€    |
| Cercle Nageurs Palmeurs de Baud               | 225.00€                                     | Secours populaire                                              | 200.00€    |
| Cinéma le Celtic                              | 2 000.00€                                   | Morbihan Organisation Cycliste Course Jean-Floc'h - 10/03/2024 | 3 000.00€  |
| Club des Amis                                 | 300.00€                                     | Tournoi International de Guerlédan – 01/02 juin 2024           | 2 000.00€  |
| Créations et loisirs baldiviens               | 150.00€                                     |                                                                |            |
| Ass donateurs de sang Baud                    | 300.00€                                     |                                                                |            |
| FAB LABAUD                                    | 500.00€                                     |                                                                |            |
| FNACA Baud                                    | 150.00€                                     |                                                                |            |
| FNATH Baud Fédération mutilés du travail      | 150.00€                                     |                                                                |            |
| UNC AFN Baud                                  | 150.00€                                     |                                                                |            |
| Judo                                          | 300.00€                                     |                                                                |            |
| Karaté Celtic Baldivien                       | 280.00€                                     |                                                                |            |
| La pause café                                 | 150.00€                                     |                                                                |            |
| L'effet papillon                              | 500.00€                                     |                                                                |            |
| Les Uns Pertinents                            | 150.00€                                     |                                                                |            |
| Neige et Soleil                               | 150.00€                                     |                                                                |            |

|                          |         |  |  |
|--------------------------|---------|--|--|
| OMS                      | 500.00€ |  |  |
| Outils en mains          | 500.00€ |  |  |
| Ribambelle               | 500.00€ |  |  |
| Scout de France MANEGUEN | 150.00€ |  |  |

- *Tarifs municipaux – restauration scolaire.*

Sur proposition de La commission enfance jeunesse réunie le mercredi 06 mars 2024, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs et d'approuver la nouvelle grille des tarifs municipaux figurant sur les tableaux ci-après.

| Tarifs actuel                    | QF ≤ 669  | 670 à 891   | 892 à 1200  | 1201 à 1500 | QF >1500 | Extérieurs |
|----------------------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|----------|------------|
|                                  | 1,00 €    | 2,50 €      | 3,45 €      | 3,50 €      | 3,60 €   | 4,40 €     |
| Proposition tarifs au 22/04/2024 | QF ≤ 1000 | 1001 à 1200 | 1201 à 1400 | 1401 à 1600 | QF >1600 | Extérieurs |
|                                  | 1,00 €    | 3,45 €      | 3,55 €      | 3,65 €      | 3,75 €   | 4,40 €     |

### 3. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**Délégation n°05-2024 :** Signature du contrat de location du bâtiment rue de Botkermarrec.

Signature du contrat avec l'entreprise « l'ère du bois » - loyer : 500 € / mois sur 3 ans.

**Délégation n°06-2024 :** Signature d'un avenant en moins-value au marché de construction d'un bâtiment éco-exemplaire.

|        |             |                     |                   |                  |
|--------|-------------|---------------------|-------------------|------------------|
| Lot 12 | avenant n°1 | Plomberie-sanitaire | TEXIER (LE SOURN) | - 6 471,89 € IIT |
|--------|-------------|---------------------|-------------------|------------------|

**Délégation n°07-2024 :** Signature du contrat de vérification système détection incendie - Quatro

Signature du contrat avec la société CI IUBB – 1 535 € IIT pour 1 an.

**Délégation n°08-2024 :** Signature d'un avenant en plus-value au marché de réaménagement de l'école du centre en pôle médical.

|       |             |              |                       |               |
|-------|-------------|--------------|-----------------------|---------------|
| Lot 0 | avenant n°1 | Désamiantage | ELIMI (22 000 GRACES) | + 4 290 € IIT |
|-------|-------------|--------------|-----------------------|---------------|

**Délégation n°09-2024 :** Signature du contrat de contrôle et d'entretien des appareils de défense contre l'incendie.

Signature du contrat avec la société SAUR – 2 952 € IIT / an sur 3 ans (72 poteaux incendie).

**Délégation n°10-2024 :** Signature des conventions de financement et de réalisation avec Morbihan Energies – village intergénérationnel.

Extension réseaux électrique, éclairage et télécom – 109 817 € IIT.

| AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG<br>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL |                    |                                              |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------|--------------------|
| DEPENSES HT                                                                         |                    | RECETTES HT                                  |                    |
| Maitrise d'œuvre                                                                    | 170 617 €          | PST (département) – 3 tranches (sollicitée)  | 562 500 €          |
| coût des travaux et honoraires tranche 2                                            | 3 791 499 €        | DSIL – tranche 1 (sollicitée)                | 483 212 €          |
|                                                                                     |                    | DSIL – tranche 2 (sollicitée)                | 410 384 €          |
|                                                                                     |                    | Région Bretagne (gare routière - sollicitée) | 280 000 €          |
|                                                                                     |                    | autofinancement                              | 2 226 020 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                                        | <b>3 962 116 €</b> | <b>TOTAL</b>                                 | <b>3 962 116 €</b> |

- *Signature de la convention ORT dans le cadre du programme PVD.*

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le Conseil Municipal autorise la signature de la Convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) destinée à développer un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et mener une réflexion et une stratégie d'aménagement d'ensemble projetée sur le long terme et tenant compte des enjeux majeurs : développement durable, habitat, économie, cadre de vie et mobilités.

- *Signature de la convention de réseau de chaleur avec Baud Communauté.*

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que lors de la construction par Baud Communauté du centre aquatique de BAUD « le Tri 'eau », il avait été décidé de réaliser un réseau de chaleur qui desservirait le pôle enfance-jeunesse de la ville de BAUD, situé à proximité immédiate.

Aussi, Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de fourniture de chaleur avec Baud Communauté, avec date de comptage fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- *Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Centre Morbihan Communauté et Baud Communauté – année 2017.*

Le Conseil Municipal approuve le Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Centre Morbihan Communauté et Baud Communauté pour l'année 2017.

- *Signature d'un mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies pour l'installation de panneaux photovoltaïques.*

Le Conseil Municipal autorise la signature d'un mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Françoise Dolto et du futur pôle médical (165 000€ IIT) et sur la tribune du stade de football du Scaouët (85 000€ IIT).

- *Organisation de la semaine scolaire.*

Dans le cadre de l'organisation du temps scolaire, le Conseil Municipal décide de maintenir l'organisation actuelle, à savoir de 8h45 à 12h15 et de 13h50 à 16h20.

- *Signature de la « charte+nature ».*

Dans le cadre de la démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux, le Conseil Municipal autorise la signature de la Charte régionale +Nature et l'engagement à poursuivre la démarche vers le zéro phyto ainsi qu'une gestion écologique durable de l'entretien des espaces publics.

#### **4. Ressources Humaines**

- *Prime pouvoir d'achat*

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale permet aux employeurs publics de verser cette prime.

Aussi, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Social Territorial, décide d'attribuer cette prime au personnel communal au montant maximum des plafonds autorisés, ce qui correspond à un coût global de 34 000 €.

- *Modification du tableau des emplois*

Le Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial, décide de modifier le tableau des emplois afin de permettre la suppression d'un poste d'agent culturel à la médiathèque (agent en disponibilité) et une création de poste de chargé de communication et de production au Quatro.

#### **5. Urbanisme et affaires foncières**

- *Cessions foncières – rue des Pépinières.*

Le Conseil Municipal décide de céder 3 parcelles (395 m²) rue des pépinières, au prix de 25 € m² soit 9 875 €, afin de régulariser une situation datant des années 1990.

#### **6. Questions diverses**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation de Catherine CADORET comme adjoint à la jeunesse et à la culture.

#### **Agenda :**

Prochains conseils municipaux :

- Le 23 mai (au lieu du 16 mai initialement).
- Le 11 juillet
- Le 10 octobre (au lieu du 03 octobre initialement).
- Le 28 novembre

12 avril 2024 : Concert de PERCUJAM à la salle du Scaouët – gratuit sur inscription.

4 avril 2024 : Projection du documentaire PERCUJAM au cinéma Le Celtic

« Bons baisers de Bretagne » : exposition temporaire de « Un faux graphiste » au musée de la carte postale.